

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT : HAUTE
VIENNE
Arrondissement :
LIMOGES
Canton :
CONDAT/VIENNE
Commune : SOLIGNAC

Délibération n° 2022DEL50
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SOLIGNAC
Séance ordinaire du 12 décembre 2022

Nombres de membres	
En Exercice	19
Présents	13
Votants	19

Date de convocation
06/12/2022

Date d'affichage
13/12/2022

Objet de la délibération
AUTORISATION DE SIGNATURE DU DEVIS CONCERNANT LE CHANGEMENT DES BOITIERS DE COMMANDE D'ECLAIRAGE PUBLIC

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Solignac après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Maire.

Présents : Mmes BOURGER, CARLIER, COIGNAC, COMES, DUPIN, FOURGEAUD, MM. GOURINCHAS, PECHER, PORTHEAULT, RECORD, RIBOULET, CHAZELAS, BRUNET

Absents et excusés :

Madame GUITARD donne pouvoir à M. GOURINCHAS ,
Madame FERNANDES donne pouvoir à Mme BOURGER
Madame MOURNETAS donne pouvoir à Mme COIGNAC
Madame BAYLE donne pouvoir à M. BRUNET
Monsieur COLDEBOEUF donne pouvoir à Mme FOURGEAUD
Monsieur LEYRIS donne pouvoir à M. PORTHEAULT

Mme BOURGER a été élue secrétaire de séance.

Dans le cadre de la désignation du Syndicat Energies Haute-Vienne pour la maîtrise d'ouvrage des infrastructures d'éclairage public, le Syndicat nous a fait parvenir des devis pour changer les boitiers de commande de l'éclairage public qui permettra à la commune de modifier les horaires d'éclairage elle-même.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal :

- autorise le maire à signer le devis
- autorise le maire à signer tous les documents nécessaires au dossier

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



Alexandre PORTHEAULT

Certifié exécutoire par Alexandre PORTHEAULT, Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 13/12/2022 et la publication le 13/12/2022
Le Maire,

